

Outil national de gestion des contentieux - ONGC

Afin d'harmoniser la gestion et le pilotage de la stratégie contentieuse de l'Assurance Maladie et de fiabiliser les éléments financiers liés aux contentieux, la Cnam met à disposition des organismes locaux d'assurance maladie un outil permettant d'effectuer un suivi détaillé et individualisé des dossiers précontentieux, contentieux et juridictionnels.

L'outil national de gestion des contentieux (ONGC) permet un enregistrement au niveau local puis la remontée à la Cnam des informations relatives aux contentieux.

Les personnes dont les données sont traitées sont les bénéficiaires, les professionnels de santé, les employeurs, les salariés ou autres comme les établissements de santé et les assureurs.

Les catégories de données traitées sont :

- Les données d'identification : NIR, NNS (NIR + numéro de sinistre),
- Les données relatives au type de contentieux et au type de litige,
- Les données relatives aux gestionnaires, aux références du dossier (stade procédural, dates),
- Les données relatives aux risques,
- Les données relatives au montant du litige,
- Les données relatives à la nature de la décision.

Au niveau local, l'outil est alimenté par les agents en charge des dossiers contentieux. Seuls les agents individuellement habilités par le directeur de leur organisme accèdent aux données strictement nécessaires à l'exercice de leurs missions, dans le respect du secret professionnel et la limite du besoin d'en connaître. Les administrateurs et contrôleurs de gestion nationaux accèdent aux données agrégées nationalement à des fins de pilotage global des contentieux.

Les données sont conservées localement dans l'outil ONGC jusqu'à la clôture du dossier. Elles sont supprimées si les dossiers pénaux sont classés sans suite.

Au niveau national, les données traitées sont conservées jusqu'au 31 décembre de l'année en cours.

Les données peuvent être archivées au maximum 10 ans après la notification des décisions définitives dans un environnement logique séparé.

Conformément aux dispositions du Règlement Européen sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données qui vous concernent ainsi que d'un droit à leur limitation. Ces droits s'exercent sur demande écrite adressée au Directeur de l'organisme ou au Délégué à la Protection des Données. Le droit d'opposition ne s'applique pas au présent traitement qui répond à une obligation légale.

En cas de difficultés dans l'application des droits énoncés ci-dessus, toute personne peut également introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles.

[Commission Nationale Informatique et Libertés -- CNIL – 3 place de Fontenoy – TSA-80715-75334 PARIS CEDEX07](#) **Vous pouvez retrouver cette information sur [ameli.fr](https://www.ameli.fr)**